

Dans le cadre de la consultation des acteurs clés au Luxembourg sur la révision de la loi sur l'intégration, nous sommes contents d'avoir été conviés à partager nos opinions sur une thématique qui est au cœur de nos actions. Nous vous proposons à travers ce document, une synthèse de nos avis basées sur une consultation interne de nos responsables de services, ainsi que sur le document projet du Cadre stratégique de la Fédération internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge relatif à l'inclusion sociale (cf. annexe). Nous vous présentons une réponse sommaire (et non-exhaustive) sur chacune des questions posées par le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région (MiFa) :

- Qu'est-ce que l'intégration ?
- A quoi doit servir un politique d'intégration ?
- Quelle approche d'intégration favorisez-vous ?
- Quelles sont les instruments, mesures, procédures qui sont indispensables à la mise en place d'une politique d'intégration cohérente ?
- Comment voyez-vous le rôle des différents acteurs ?

Nous restons disponibles pour toute information complémentaire, et sommes ouverts pour d'autres consultations ou mises à contribution sur ce sujet.

Nous vous remercions d'avoir invité la Croix-Rouge luxembourgeoise dans le processus de consultation.

Bonne lecture,

Nadine Conrardy

Coordinatrice du département Aides Sociales

Croix-Rouge luxembourgeoise

# Consultation dans le cadre de la révision de la loi sur l'intégration

Synthèse générale

Avis de la Croix-Rouge luxembourgeoise

26 novembre 2020

## 1) Qu'est-ce que l'intégration ?

Dans le vocabulaire de la Croix-Rouge, nous préférons parler d'inclusion sociale, de cohésion sociale, ou même du « vivre ensemble » au lieu d'intégration.

La Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge définit l'inclusion sociale ainsi :

**« L'intention de remédier à l'exclusion systématique de personnes et de groupes de personnes et de limiter cette exclusion en vue d'y mettre un terme, ainsi que les processus et les mesures mis en œuvre à cette fin, afin que ces personnes bénéficient d'un accès entier et équitable aux ressources, aux chances et à leurs droits, et afin qu'elles puissent participer à la vie économique, sociale, politique et culturelle. »<sup>1</sup>**

La Croix-Rouge luxembourgeoise préfère le terme de « **cohésion ou inclusion sociale** » à celui d'intégration, car elle souhaite souligner l'importance d'un effort commun de tous les membres de la société.

Dans le cadre de la cohésion sociale :

- il convient d'insister sur les aspects d'autonomie, de bien-être et de citoyenneté ;
- il est important de viser toute la population du pays et pas seulement les migrants ou les personnes venues d'autres pays;
- la loi actuelle stipule que l'« intégration » est un processus à double sens qui concerne à la fois le pays hôte et le migrant (dans le cadre de l'immigration par exemple). Il ne s'agit pas d'un processus à sens unique ;
- les principes d'équité et d'égalité doivent être conciliés pour favoriser la cohésion sociale.

## 2) A quoi doit servir une politique d'intégration ?

Une politique d'intégration sert à :

- défaire les préjugés et les stigmatisations ;
- informer les résidents (luxembourgeois et autres) sur la culture des migrants ;
- faciliter l'appartenance de chaque individu dans la société ;
- permettre l'égalité et la compréhension entre les citoyens ;
- garantir l'accès équitable aux droits des citoyens, c'est-à-dire l'accès :
  - à l'éducation,
  - au logement,
  - au travail,
  - aux droits sociaux,
  - à la santé, incluant le soutien psychologique,
  - aux droits de citoyenneté,
  - à la culture et au sport,
  - aux débats politiques avec une meilleure participation des citoyens,
  - accès à l'apprentissage des langues du pays,

<sup>1</sup> Confère Annexe Cadre stratégique de la Fédération internationale relatif à l'inclusion sociale, document projet, 2019

# Consultation dans le cadre de la révision de la loi sur l'intégration

## Synthèse générale

### Avis de la Croix-Rouge luxembourgeoise

26 novembre 2020

- sensibiliser et éduquer tous les membres de la société et inciter chaque individu à faire un effort de tolérance ;
- promouvoir la cohésion sociale à travers une communication transparente pour tous :
  - simplification et traduction de courriers officiels,
  - profiter de la digitalisation et des médias sociaux pour véhiculer des messages,
  - ne pas écarter les personnes sans accès aux multimédias ;
- Prévenir l'exclusion qui peuvent mener à la violence.
- L'accès équitable comme l'inclusion sociale visent tous deux à limiter le risque et les situations de violence, en favorisant l'égalité et en réduisant les tensions communautaires.

### 3) Quelle approche d'intégration favorisez-vous ?

Les approches favorisées sont basées sur :

- Le concept « d'équité » (en complémentarité au concept d'égalité) où les besoins des personnes sont analysés et l'assistance adaptée en conséquence ;
- La conviction qu'il est difficile d'inclure/d'intégrer une personne, si les conditions de vie de base ne sont pas assurées.
- L'idée qu'il faut accepter les individus dans l'état d'esprit où ils se trouvent.
- Une approche généralisée visant à démêler tous les stéréotypes et qui s'adresse à la fois à la population isolée mais aussi à la population hôte à travers de la sensibilisation, la formation, ...

Les actions prioritaires de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge relatives aux problèmes de marginalisation, d'exclusion, de discrimination et de violence sont abordées dans son domaine prioritaire intitulé « Protection, égalité de genre et inclusion », qui aborde trois priorités liées les unes aux autres<sup>2</sup> :

- **« Pas de laissés-pour-compte » - Accès équitable à une assistance :** Cette approche veille à ce que chaque personne reçoive l'assistance particulière dont elle a besoin. Elle n'a cependant pas vocation à supprimer la cause de l'inégalité.



**Assistance inéquitable**  
Ne remédie pas à l'inégalité



**Assistance équitable**  
Remédie à l'inégalité mais ne la supprime pas



**Inclusion sociale**  
Supprime l'inégalité et ses causes

- **« Pas de personnes laissées hors cadre » - Inclusion sociale :** Ce type de programmes vise à limiter ou à supprimer les causes de l'inégalité en supprimant les obstacles systémiques à l'inclusion, et en encourageant une participation et un engagement entiers et égaux dans la société.
- **Pas de personnes laissées dans l'insécurité.** L'accès équitable comme l'inclusion sociale visent tous deux à limiter le risque et les situations de violence, en favorisant l'égalité et en réduisant les tensions communautaires.

<sup>2</sup> Confère Annexe Cadre stratégique de la Fédération internationale relatif à l'inclusion sociale, document projet, 2019

# Consultation dans le cadre de la révision de la loi sur l'intégration

Synthèse générale

Avis de la Croix-Rouge luxembourgeoise

26 novembre 2020

## 4) Qui est concerné par l'intégration et quelles sont leurs besoins ?

Globalement, l'ensemble de la population incluant tout personne se sentant discriminée, est concerné par l'intégration. Le tableau ci-dessous reprend un classement général (non-exhaustif) des acteurs concernés, qui sont pour la plupart des personnes desservies dans le cadre de nos activités et services:

Qui ?
Migrants
Réfugiés (DPI et BPI)
Personnes en situation irrégulière
Frontaliers
Résidents
Citoyens luxembourgeois
Personnes à orientation sexuelle non traditionnelle, transgenre
Personnes souffrant d'une maladie psychique/psychiatrique
Personnes souffrant d'une maladie grave
Personnes avec des addictions
Personnes ayant un handicap
Personnes âgées
Personnes isolées
Jeunes en décrochage scolaire
Personnes sans emploi ou vivant dans la précarité (sous le seuil de pauvreté)
Les sans-abris
Survivants de situation de violence
Anciens prisonniers
...

Pour les besoins de ces catégories de personnes, certains sont communs à tous, et d'autres plus spécifiques. Dans le développement de concepts des activités des services de la Croix-Rouge luxembourgeoise, une référence importante pour définir les besoins des bénéficiaires est la pyramide de Maslow adaptée par rapport à la population desservie. Individuellement, les personnes ont tous les mêmes besoins au niveau physiologique, de sécurité, d'appartenance, d'estime et enfin d'accomplissement de soi. Chaque personne aspire à ces ambitions d'accomplissement de soi. Dans le cadre d'une politique sur l'intégration, les individus ne partent pas sur un même pied d'égalité par rapport à leur condition sociale, économique et de santé. Les individus ont un besoin de participer à la vie économique, sociale, politique et culturelle de la société de manière égale et équitable.

# Consultation dans le cadre de la révision de la loi sur l'intégration

Synthèse générale

Avis de la Croix-Rouge luxembourgeoise

26 novembre 2020

## 5) Quels sont les instruments, mesures, procédures qui sont indispensables à la mise en place d'une politique d'intégration cohérente ?

Les mesures, instruments, procédures que nous jugeons indispensables sont :

- Instaurer des plateformes d'échanges, et de dialogues interministériels transversaux au niveau gouvernemental, qui permettent de coordonner les actions ;
- Impliquer la communauté locale en créant des espaces urbains où la cohésion sociale doit être centrale :
  - Développer la participation communautaire locale, communale et de quartier (sport, cours de langues, culture...),
  - Créer un accès gratuit pour favoriser la cohésion sociale à travers le sport, la musique, la culture,
  - Création de maisons pour citoyens et non-citoyens,
  - Proposer des formations sur les diversités culturelles,
  - Proposer des logements à des prix abordables,
  - Proposer des cours gratuits de luxembourgeois.
- Promouvoir la cohésion sociale :
  - Mettre en place des campagnes de prévention et de sensibilisation dans les écoles incluant la préparation/formation adéquates des personnes-relais (professeurs, éducateurs, instituteurs),
  - Bonne utilisation des outils de communication : de manière digitale et/ou alternative pour les personnes qui n'y ont pas accès,
  - Favoriser la compréhension de tous : généralisation et diffusion des pictogrammes, utilisation d'un langage simple.
- Mesure du sentiment d'intégration dans la société dans le cadre de l'analyse de l'appréciation des deux côtés (la population d'accueil et la population à intégrer) ;
- Encourager la participation politique permettant l'intervention d'intermédiaires forts, porte-paroles dans un processus électif qui représenteraient un conseil consultatif en incluant les personnes n'ayant pas (encore) les droits de citoyens
- Promotion de la mixité et de l'élaboration d'objectifs communs.

## 6) Comment voyez-vous le rôle des différents acteurs ?

- Gouvernement :  
Fixation du contexte, du cadre des actions ;  
Intégration de tous les ministères dans l'action politique.
- Communes :  
Création des espaces de rencontres, de vivre ensemble ;  
Mise à disposition de l'infrastructure qui permet la cohésion sociale.
- Institutions :  
Malgré un soutien ministériel déjà présent, la CRL est prête à s'investir encore plus intensément dans la promotion de la cohésion sociale. Avec les moyens nécessaires, elle est ouverte à toute forme de projets, d'actions et de partenariats.
- Société civile :  
Bénévolat et initiative communautaire sont des vecteurs incontournables de la cohésion sociale ;  
Donner la parole aux différents représentants de la population et des personnes vulnérables (associations, ONG, ...).

# Consultation dans le cadre de la révision de la loi sur l'intégration

Synthèse générale

Avis de la Croix-Rouge luxembourgeoise

26 novembre 2020

*Référence du Manuel du Mouvement International de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (2011) :*

## **Assurer aux personnes désavantagées une meilleure intégration**

Nous nous employons activement, par différents moyens, à changer les attitudes sociales et à réduire l'isolement et le délaissement que connaissent les personnes désavantagées.

- **Nous luttons contre la stigmatisation et la discrimination dans la façon dont nous menons toutes nos activités.** Nous concevons notamment nos services d'action sociale, de santé et de gestion des catastrophes de manière à ce qu'ils combattent les préjugés et les attitudes et pratiques néfastes au moyen de l'éducation, de la sensibilisation et de la mobilisation sociale. Nous offrons aux personnes marginalisées et stigmatisées un environnement accueillant, dans lequel elles se sentent en sécurité et peuvent jouer un rôle actif en participant à notre action.
- **Nous nous employons à préserver l'autonomie et le bien-être des personnes rendues vulnérables par leur désavantage.** Concrètement, nous contribuons à répondre aux besoins de base et fournissons un soutien psychosocial, ainsi qu'une protection et une assistance aux victimes d'abus et d'exploitation. Nous portons une attention spéciale aux personnes âgées.
- **Nous appuyons le développement des moyens d'existence et des compétences citoyennes, qui permettent aux groupes désavantagés de mieux fonctionner au sein de la société.** Nous prenons notamment des mesures concrètes pour améliorer la capacité de ces groupes d'interagir efficacement dans la société ordinaire. Par exemple, nous répondons aux vulnérabilités des migrants en nous penchant sur les causes profondes de la migration forcée, en venant en aide aux migrants vulnérables qui ont besoin d'assistance et de protection, en réduisant les risques auxquels ils sont exposés sur le trajet migratoire, en leur donnant les moyens de trouver des solutions appropriées et de longue durée, en promouvant une meilleure compréhension de leurs droits et en encourageant leur intégration sociale au sein des communautés hôtes.
- **Nous plaidons pour un accès accru des groupes désavantagés aux services disponibles publiquement.** Il s'agit notamment de promouvoir le respect des conventions relatives aux droits de l'homme et couvrant les personnes désavantagées, et de faciliter l'accès de ces personnes à des services de santé et de sécurité sociale qui soient plus ouverts et plus adaptables.